

Règlement du Critérium Départemental SENIORS FEMININ à 8 (2ème Phase) - Saison 2017-2018



ARTICLE 1 - OBJECTIFS

Le District Marne de Football organise chaque saison un Critérium Départemental Séniors à 8, en deux phases. Il est régi par les règlements généraux de la F.F.F., et les règlements particuliers de la Ligue Champagne-Ardenne.

L'objectif étant de développer la pratique féminine chez les adultes, le règlement de cette compétition intégrera une certaine souplesse, pour permettre aux équipes concernées de s'entendre *pour jouer les rencontres*, ce qui constitue l'objectif PRIORITAIRE.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS

Les clubs doivent adresser, au siège du District Marne de Football AVANT le 1^{er} septembre de chaque saison, le nombre d'équipes qu'ils engagent. Les clubs ont la possibilité d'engager jusqu'au 31 janvier de la saison en cours, une ou des équipes supplémentaires en 2^{ème} phase (mars-juin).

Le montant des engagements est fixé chaque année par le Comité Directeur du District Marne.

ARTICLE 3 - ORGANISATION du Critérium

Le critérium est organisé en 2 phases. Suivant le nombre d'équipes engagées, 1 ou plusieurs poules seront constituées en match « aller simple » ou en match « aller-retour ».

A l'issue de la 1ère phase, il n'y a pas de montées ni de descentes. Les clubs pourront s'engager en 2ème phase, soit dans le « Critérium départemental à 8 », soit dans le « Championnat régional à 11 ».

ARTICLE 4 – REGLEMENTATION

4.1 Nombre de joueuses

- → la pratique se joue à 8 (+ 4 remplaçantes maximum), avec un ballon <u>Taille 5</u>. Toutefois, si une équipe se présente à 7, la rencontre se jouera à 7 contre 7.
- → les lois du jeu sont celles du Football à 8 édictées par la F.F.F. (voir en annexe les principales).

4.2 Participation aux rencontres (surclassement)

- → Chaque équipe ne peut compter plus de 2 joueuses U17 F. surclassées.
- → AUCUNE U16 F. ne peut être surclassée.

4.3 Durée de jeu

- → les matches se jouent en 2 périodes de 40 minutes.
- → l'arbitre interrompra le jeu au bout de 20 minutes de chaque période. La durée de cette pause est de 2 minutes. Elle permettra aux joueuses de se réhydrater. Les joueuses resteront sur le terrain.
- → La durée de la mi-temps est de 5 minutes.

4.4 Jour et Horaires des rencontres

- → le coup d'envoi des rencontres est fixé à 10h le dimanche matin.
- → toutefois, si une équipe se trouve dans l'impossibilité de jouer à la date fixée, les clubs devront s'entendre *pour jouer à une autre date et un autre horaire*. Nous demandons juste aux clubs de bien vouloir avertir le District (service compétitions) du changement intervenu, en précisant la nouvelle date et l'horaire.
- **4.5 Terrain** (**lieu des rencontres**) → le match se joue sur le terrain du premier club nommé.

4.6 Arbitrage

- → il n'y aura pas d'arbitre désigné par le District Marne de Football.
- → il appartient au club qui reçoit d'assurer l'arbitrage de la rencontre.

ARTICLE 5 - CLASSEMENT: Les classements sont établis par l'addition de points attribués comme suit :

Match gagné → 4 points Match nul → 2 points Match perdu → 1 point Forfait → 0 pt

Il n'est pas décerné de titre de champion à la fin de la saison.



Critérium Départemental SENIORS FEMININ à 8





RAPPEL des PRINCIPALES LOIS du JEU du Football à 8

LOI 1	TERRAIN	Demi-terrain à 11 Buts de 6m x 2m avec filets	
	SURFACE de Réparation	2 lignes <u>à 10m de CHAQUE poteau de but</u> avec 13m à l'intérieur du terrain (traçage pointillés)	
LOI 4	Equipement (sécurité)	Le port des protège-tibias est obligatoire Pas de montre ou de bracelet ou de collier. Les cheveux doivent être attachés.	
LOI 8	Coup d'envoi et reprise du jeu	Les adversaires doivent se trouver à 6 m du ballon.	
		INTERDICTION de marquer directement sur l'engagement	
LOI 11	HORS-JEU	à la ligne médiane	
LOI 12	Possibilité selon les fautes de siffler un coup franc INDIRECT <u>Les fautes ci-dessous sont sanctionnées d'un Coup Franc Indirect (CFI)</u> : → jouer de manière jugée dangereuse		
FAUTES (et incorrec- tions)	 → faire obstacle à l'évolution de l'adversaire (obstruction) → empêcher le gardien de lâcher le ballon des mains 		
	Les fautes spécifique du gardien de but entraînant un Coup Franc Indirect : → reprendre la ballon à la main après l'avoir laché → dégager la ballon de volée ou 1/2 volée → prendre le ballon à la main sur une touche de son partenaire ou sur une passe volontaire du pied par une partenaire		
	Si la gardienne n'applique pas la règle, la sanction est :		
	Coup Franc INDIRECT sur la ligne des 13m dans le prolongement de la position de la Gardienne de But <u>avec mur à 6m</u>		
LOI 13	COUPS FRANCS	DIRECTS et INDIRECTS adversaires à 6 m du ballon.	
	Faire retirer le Coup franc si un adversaire sort du mur avant. Expliquez aux joueuses que ce n'est pas au coup de sifflet qu' elles peuvent "sortir" du mur, mais lorsque le ballon a été joué.		
LOI 14	Distance du point de PENALTY : à 9 m		
LOI 16	Remise en jeu (appelée « 6m »)	à 9 m, à droite ou gauche du point de pénalty. Ne pas autoriser un dégagement aux 13 m.	
LOI 17	CORNER	au point de corner. adversaires à 6m	

P LAISIR

Le Football est avant tout un jeu! Le Football est avant tout un jeu!

S OLIDARITE



E NGAGEMENT



Retrouvez toutes les informations concernant le football féminin sur : http://marne.fff.fr